



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE**  
des personnels du Département  
du HAUT-RHIN



Colmar, le 31 octobre 2018

Madame la Présidente  
Conseil département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Objet : RELANCE – Communication de documents administratifs aux agents

Madame la Présidente,

En fin d'année dernière, plusieurs dizaines d'agents de notre Collectivité se sont adressés au Directeur Général des Services en vue de se faire communiquer des éléments les concernant, relatifs à la campagne d'avancements de grade et de promotions internes de l'année 2017.

A ce jour, trop peu d'entre eux ont pu obtenir une réponse de la part de l'Administration départementale.

Aussi, nous nous permettons de vous demander de prescrire à vos services la diffusion aux agents concernés, des éléments qu'ils ont sollicités. Vous trouverez à cet effet et à toutes fins utiles les demandes individuelles ainsi formulées.

Pour notre part, nous tenons à rappeler que la communication de telles informations est pourtant un droit. Notre Collectivité n'a, semble-t-il, pas rempli ses obligations en la matière, ce que certains pourraient facilement assimiler à un manque de transparence.

Ne pouvant nous résoudre à un tel constat, nous espérons vivement une issue favorable et nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général du syndicat  
Force Ouvrière

Christophe ODERMATT

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53**  
**@ : [contact@fodpt68.fr](mailto:contact@fodpt68.fr)**

